

N°44

JUILLET 2021

WWW.CALITOM.COM

Actualités p.3
Des familles se lancent
dans le zéro déchet !



Bonnes pratiques p.9
Astuces compostage
pour l'été



Initiative locale p.11
La recyclerie de linge
d'hôtel "Du beau linge"



POUBELLE, LA VIE

Le magazine d'information de Calitom, service public des déchets



calitom
service public des déchets

J'AGIS
pour réduire

Le sommaire

N° 44 - JUILLET 2021



2 - L'ÉDITO

3 - LES ACTUS

Des familles se lancent dans le "zéro déchet", des entreprises s'engagent pour réduire leurs déchets...

4 - LE DOSSIER

Et si on continuait à passer au verre ?

8 - LES BONNES PRATIQUES

Des indésirables dans le sac jaune, coup de ménage dans le dressing...

10 - À VOS CÔTÉS

Changeons nos pratiques !

11 - INITIATIVE LOCALE

La recyclerie de linge d'hôtel "Du beau linge"

12 - DÉCHETS CHIMIQUES

Quels sont-ils et où les déposer ?

574 kg de déchets collectés par habitant en 2020 sur le département

Chaque année, les collectivités en charge de la gestion des déchets sont tenues d'éditer leur "rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés".

Après vérification et consolidation par l'observatoire des déchets de Calitom, les indicateurs techniques et financiers 2020 sont désormais disponibles et accessibles à tous les citoyens dans le rapport consultable sur le site internet de calitom.com.

Dans cet exercice d'analyse, il est d'usage de prendre pour référence l'année passée afin d'évaluer la trajectoire de la production des déchets afin de mieux projeter l'action de la collectivité. Mais, les statistiques de cette année 2020 marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 sont incomparables.

Une année unique, une trêve dans nos modes de vie... Les données des activités de collecte et de traitement parlent d'elles-mêmes. La crise a considérablement freiné notre

consommation et de ce fait notre production de déchets.

L'impact sur les ordures ménagères et les apports en déchèterie est évident. Le ratio annuel de déchets par habitant a baissé de 15 kg de déchets. Une tendance qu'il serait bon de voir perdurer, mais qui n'est pour le moment que le reflet d'un accès aux commerces interrompu durant de nombreux mois.

La pratique des temps de convivialité en visio entre proches a en revanche très nettement augmenté les tonnages de verre qui avaient tendance à stagner depuis de nombreuses années.

D'où le choix de refaire un focus sur ce matériau 100% recyclable dont une part encore trop importante échappe au recyclage.

Très bonne lecture de ce magazine.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

Poubelle, la vie
MAGAZINE D'INFORMATION DE CALITOM,
SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS

• **Directeur de publication** : Michaël Laville •
Rédaction/mise en page : service communication Calitom • **Photos** : Calitom, AdobeStock, ecosystem • **Impression** : Fabrègue - 110 200 ex • **Périodicité** : 4 fois par an • **Dépôt légal** : juillet 2021 • ISSN : 2106-7988 • **Éditeur** : Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac • **N° vert** : 0 800 500 429 • **Site internet** : www.calitom.com • **Coût** : 0,20 €HT/exemplaire • Imprimé sur papier recyclé FSC avec des encres Heatset alternatives



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter :

Calitom, service public des déchets
19 route du Lac des Saules
ZE la Braconne
16 600 Mornac

n° vert 0 800 500 429
www.calitom.com

Les articles de ce magazine liés aux consignes de tri des sacs jaunes, à la prévention et au traitement concernent tous les lecteurs. Les sujets qui traitent de la collecte des déchets et des déchèteries ne concernent que les habitants desservis par le service de collecte de Calitom. Si vous êtes habitant de la CDC du Rouillacais, ces informations ne vous sont pas destinées.



Des familles se lancent dans le "zéro déchet"

Le 12 juin dernier, près de 100 familles de Mansle se sont lancées dans un défi de 7 mois pour réduire leurs déchets. Toutes se sont vues remettre un kit zéro déchet de démarrage avec éponge, carrés démaquillants et essuie tout réutilisables, sacs à vrac, filet de course, peson pour les déchets... Chaque mois, elles seront suivies dans leur démarche et bénéficieront d'ateliers de sensibilisation (fabriquer ses produits d'entretien et de cosmétique au naturel avec Charente Nature, gérer ses biodéchets avec "La Ferme d'Yvonne", visites des sites de traitement Atrion et Valoparc, marche citoyenne pour nettoyer la nature...). Bilan final en décembre !

Une opération "famille zéro déchet" sera lancée à Chazelles à partir du 11 septembre prochain jusqu'à fin janvier 2022. Vous êtes intéressés ? Vous pouvez nous contacter au 0 800 500 429.

Commune d'Aigre : des ambassadeurs viennent à votre rencontre

De septembre à octobre prochain, une équipe de 3 ambassadeurs se rendra sur la commune d'Aigre pour aller à la rencontre des habitants, en porte-à-porte, et échanger sur les pratiques de gestion des déchets de cuisine et de jardin. Le compostage, individuel ou partagé, seront notamment évoqué. Cet été, des points de compostage collectif seront installés sur la commune pour permettre à tous de valoriser ses biodéchets.

Réouverture au public fin avril, la déchèterie de Barbezieux compte maintenant 13 quais, avec 5 bennes complémentaires, et un système innovant de plateformes basculantes pour les gravats et les déchets verts.



• **LE GOURMET BAG, OU DOGGY BAG À LA FRANÇAISE**
A compter du 1^{er} juillet prochain, le principe du "doggy bag" qui permet aux clients de récupérer les restes de leurs repas au restaurant, entrera en vigueur pour l'ensemble des restaurants. Cette pratique est rendue obligatoire pour éviter le gaspillage alimentaire. Pour promouvoir leur engagement, les restaurateurs peuvent être identifiés grâce au visuel "Gourmet Bag".

21 kg/an
par français
de nourriture gaspillée



dans la restauration.
Demandez votre doggy bag !



Les entreprises engagées pour réduire leurs déchets

18 entreprises situées sur GrandAngoulême et le territoire de Calitom, dont French Dessert, Arbre Construction, LIPPI, le centre hospitalier d'Angoulême... viennent de se lancer dans un plan d'actions pour réduire leurs déchets, après avoir suivi des ateliers de formation, un pré-diagnostic déchets... Cette opération s'inscrit dans le programme de formation et d'accompagnement collectif nommé "Pacte Efficacité Matières". Un autre est actuellement en cours sur Grand Cognac, lancé en 2019 avec 11 entreprises dont Lithobru, Rémy Martin... avec une fin prévue en novembre 2021.

i Programme gratuit de 20 mois environ proposé par Calitom, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Soltena et GrandAngoulême. Renseignements au n°vert 0 800 500 429.



Et si on continuait à passer au verre ?

Emballage de qualité par excellence pour l'alimentation, les boissons, les parfums..., le verre est à la fois le plus sain et le plus neutre des matériaux pour protéger et conserver des produits, mais aussi le plus écologique de part sa recyclabilité. A l'heure où l'on parle de protection de l'environnement, de préservation des ressources et d'économie circulaire, le tri du verre représente plus que jamais un enjeu de taille.



Matériau très ancien, le verre est le premier emballage à avoir été recyclé en France ! Ainsi, depuis 1974, la filière du recyclage du verre ménager n'a cessé de se développer pour atteindre un taux de 85% en 2019, soit 8 bouteilles sur 10 recyclées en France. Alors que chaque français consomme en moyenne 35 kg d'emballages en verre par an, il reste encore dans nos poubelles 7 kg qui pourraient être valorisés.

Un atout marketing et santé
Pots, bocaux, bouteilles, flacons... la malléabilité du verre à l'état liquide représente un vrai atout pour la création d'une grande diversité de formes d'emballages que les marques exploitent pour personnaliser leurs produits. Totalement imperméable et naturel, le verre est plébiscité par l'industrie

pour les produits alimentaires, les boissons, les parfums... En effet, contrairement à d'autres emballages, il est sans effet sur le goût, l'odeur et les propriétés des éléments qu'il contient, et assure une conservation parfaite de longue durée.

100% recyclable et à l'infini

Ce qui en fait aujourd'hui l'emballage le plus écologique, c'est qu'il est le seul matériau qui se recycle indéfiniment et à 100% ! Avec une bouteille usagée, on refait une bouteille neuve et ce cycle peut se reproduire à l'infini. 100% du verre collecté est recyclé par l'industrie verrière. Recycler le verre est donc un geste simple et efficace qui permet de préserver l'environnement : moins de ressources naturelles à prélever, des économies d'énergie et donc une diminution des émissions polluantes liées à la consommation d'énergie.

Une tonne de verre recyclée permet d'économiser 1,2 tonnes de matières premières qui servent à la fabrication du verre (sable, calcaire...), de réduire de 621 kg les émissions de CO2 (l'équivalent de 5 600 km en voiture), d'économiser la consommation d'énergie d'une télévision pendant 858 jours, et de fabriquer 2 200 bouteilles de 75 cl.

C'est aussi une économie financière pour les collectivités, le tri du verre permettant d'éviter l'enfouissement de ces ressources et les lourdes taxes générées par la mise en décharge.

Une économie de proximité

Il faut également souligner que l'industrie française du verre d'emballage s'est développée selon un principe de proximité qui limite

considérablement les impacts environnementaux liés au transport, que ce soit pour l'approvisionnement des usines en matières premières ou pour les livraisons des clients. Les matières premières (calcin, sable, carbonate de sodium et calcaire) utilisées sont à plus de 95% produites en France et ne parcourent en moyenne que 300 km entre leur lieu de collecte, d'extraction ou de production et la verrerie où elles sont transformées. Sans compter que la distance moyenne qui sépare les points de collecte des usines de recyclage n'est que de 260 km. 98% des emballages en verre sont recyclés sur le territoire français.

Une boucle circulaire

Si les consommateurs assurent le premier tri du verre en le déposant

+ de 2 millions
de tonnes de verre sont collectées et recyclées chaque année en France

85% du verre recyclé en France, soit 8 bouteilles sur 10

Les charentais se rendent **4 fois par an** en moyenne à la colonne à verre

“ Le verre est **recyclable** à **100% et à l'infini !** ”

Que peut-on mettre dans le conteneur à verre ?

Pour être recyclés, tous les emballages en verre doivent être déposés dans la borne à verre. Ceci concerne **les bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre vides, inutiles de les laver**. Attention de bien enlever les bouchons et les couvercles ! Lorsqu'ils sont en métal, vous pouvez les mettre dans les sacs jaunes. Les bouchons en liège peuvent être déposés en déchèterie.

Attention aux faux-amis !

En revanche, les autres types de verre, même transparents, ne doivent pas être déposés dans la borne à verre.

Surtout pas de : porcelaine, faïence, grès, carrelage, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselles en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent ou coloré, pots de fleurs, vitrocéramique...

Ces types de verre n'ont pas la même composition, et donc pas les mêmes caractéristiques de recyclage. Leur température de fusion est différente de celle du verre d'emballage. Leur présence lors du recyclage altère donc la qualité du verre recyclé.

Amenez-les en déchèterie !



dans les conteneurs, les collectivités locales en assure ensuite la collecte. En Charente, le verre collecté est transporté et livré à l'entreprise Everglass de Châteaubernard où il est trié, débarrassé de toutes ses impuretés (métaux, plastiques, étiquettes, bouchons...) puis broyé pour devenir du calcin. Cette matière est ensuite transportée chez Verallia à Châteaubernard, qui va le fondre et remouler de nouvelles bouteilles en verre de même qualité. Elles seront ensuite de nouveau remplies dans les usines d'embouteillages et rejoindront les circuits de distribution, les magasins puis les consommateurs, parfois même localement.

Où jeter les emballages en verre ?

La collecte du verre en Charente

repose sur l'apport volontaire des usagers dans les bornes. En 2020, 13 600 tonnes de verre ont été collectées en Charente, soit 39 kg par habitant.

Pour faciliter l'accès au tri sur le chemin de vos déplacements quotidiens, plus de 1 600 bornes à verre sont implantées en Charente, soit au moins 1 borne par commune et pour 209 habitants. Leur implantation permet de garantir à chaque charentais la présence d'un point d'apport volontaire à proximité de son domicile, de son travail, de ses lieux de consommation.



i Pour connaître la borne à verre la plus proche de votre domicile, rendez-vous sur le site internet de Calitom www.calitom.com, et cliquez sur la carte interactive, puis sélectionnez "Conteneurs à verre" pour visualiser l'ensemble des bornes répertoriées.



Attention de ne rien déposer au pied des conteneurs ! Au delà de l'incivilité qui est amendable, le verre est collecté par une grue qui ne permet pas la collecte des autres déchets. De ce fait, les communes sont contraintes de nettoyer les emplacements.

Les coûts du non-tri du verre

Il reste encore dans notre poubelle noire l'équivalent de 7 kg d'emballages en verre par an et par Charentais qui pourraient être triés et valorisés mais qui partent en centre d'enfouissement. A l'échelle de la Charente, ceci équivaut à près de 2 450 tonnes par an de verre qui ne sont pas collectés. Au-delà de l'impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues, ces déchets non triés représentent un surcoût financier de 300 000 € chaque année pour la collectivité qui paie des taxes importantes sur les déchets enfouis. Une somme qui impacte directement les impôts locaux et qui pourrait être facilement économisée.

La collecte du verre (bornes à verre, entretien, enlèvement du verre par le prestataire...) s'élève à 620 000 €, sur lesquels Calitom perçoit des recettes de vente du verre et des soutiens de Citéo à hauteur de 290 000 €.



i Un conteneur à verre plein ?

Vous pouvez le signaler par téléphone au numéro vert 0 800 500 429 ou bien directement en ligne sur le site www.calitom.com via le formulaire dédié en renseignant le numéro du conteneur indiqué sur le côté. Nous pourrions ainsi procéder au vidage au plus tôt pour éviter tout dépôt au pied.

“ Pionnier du recyclage depuis 1974, le verre se recycle à 100% à l'infini ! ”

Entreprise à mission, Citeo soutient financièrement les collectivités et les accompagne dans la mise en œuvre des filières de collecte et de recyclage des emballages et du papier. Myriam Bertrand, responsable des opérations sur le territoire charentais notamment, nous explique.



Quel est le rôle de Citeo ?

Citeo a été créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution, pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. C'est une entreprise à mission qui fonctionne avec un agrément d'État. Pour chaque emballage mis sur le marché, les entreprises versent des éco-contributions collectées par Citeo. Une partie sert en amont à développer l'éco-conception des emballages pour améliorer leur recyclabilité, l'utilisation de matériaux plus vertueux..., et en aval les filières de recyclage. Une majorité est versée aux collectivités pour financer les dispositifs de tri et de collecte.

Concernant la filière du verre ?

Les bouteilles, pots, bocaux, flacons... en verre sont des emballages qui se recyclent tous. Nous accompagnons les entreprises pour éliminer tous les perturbateurs au recyclage, comme les matériaux infusibles qui ne peuvent pas fondre tels que la céramique, le grès, la

porcelaine, privilégier les colles peu adhésives pour les étiquettes afin qu'elles s'éliminent rapidement... Nous travaillons aussi sur le poids pour réduire l'utilisation de matières premières. En 25 ans, par exemple, il a été réduit de 18% pour les bouteilles de vin.

Quels soutiens aux collectivités ?

Citeo accompagne financièrement les collectivités locales dans la mise en œuvre du dispositif de collecte. Nous soutenons également des projets tels que la densification des parcs de colonnes à verre... ou encore, conjointement avec l'Ademe, les initiatives liées au réemploi pour le développement de filières locales de consignes.

Le principe de consigne pour réemploi est-il à l'étude ?

Il est pertinent avec des produits locaux, consommés localement. Mais à l'échelle nationale, les bouteilles n'étant pas standardisées, elles doivent être retournées sur leur lieu de production pour être de nouveau remplies. Au-delà de 200 km, le réemploi du verre peut avoir

un impact environnemental négatif puisqu'il pèse plus lourd que le plastique, ce qui rend son transport plus émetteur de CO².

Quels sont les objectifs nationaux ?

L'objectif national fixe à 75% le taux de recyclage des emballages d'ici fin 2022. Si le taux du verre est déjà à 85%, des acteurs dont Citeo, l'Association des Maires de France, des fédérations professionnelles de la distribution et des verriers, ont souhaité aller plus loin et ont signé une charte qui vise 90% de recyclage des emballages en verre d'ici 2025 et 100% d'ici 2029. A cela s'ajoute l'objectif national de 5% d'emballages réemployés mis sur le marché d'ici 2023 et 10% en 2027. Enfin, travailler à améliorer le geste de tri systématique, y compris hors foyer, qui ne concerne que 6 français sur 10.

Quels enjeux liés au tri du verre ?

De par sa recyclabilité à 100% et à l'infini et l'organisation de sa filière, le verre a toute sa place dans la transition vers un modèle d'économie circulaire. Continuons à le trier !

“ Attention : tous ces **déchets**, trouvés **dans les sacs jaunes**, posent problème en centre de tri ! Seuls les emballages et les papiers vont dans les sacs jaunes. ”

Les gros cartons

Cartons de déménagement, de livraison d'articles divers, de protection... Tous les cartons se recyclent, mais compte tenu de leur taille, ils doivent être apportés en déchèterie dans la benne carton.

Dans les sacs jaunes doivent être mis exclusivement : les cartonnettes d'emballage des yaourts, des plats préparés..., les petits cartons d'emballage type paquet de céréales, de pâtes... ou encore les paquets de lessive...



Des câbles électriques en tout genre sont retrouvés dans les sacs jaunes. Non seulement ils ne peuvent être recyclés en centre de tri, mais surtout, ils posent d'importants problèmes une fois sur les chaînes de tri et peut engendrer des pannes techniques.

Vous avez des câbles électriques usagés dont vous ne savez pas quoi faire ? **Apportez-les en déchèterie.** Une filière spéciale permet de les valoriser en les recyclant. La gaine plastique sera séparée des éléments métalliques



(plomb, étain, aluminium, fer, zinc...) et chacun des matériaux pourra ainsi être réutilisé.

i Un doute ? Rendez-vous sur www.calitom.com / Rubrique "Où va ce déchet ?"

Vertes, blanches, ou bleues, les bâches, n'étant pas des emballages, sont à déposer en déchèterie exclusivement !



Coup de ménage dans le dressing !

Vous souhaitez désencombrer votre garde-robe ? Voici quelques conseils de la filière Refashion pour vous aider à faire le tri.

1/ Sortez tous les vêtements et remettez dans votre armoire uniquement ceux que vous portez régulièrement. **Pour les autres**, demandez-vous s'ils ont été portés il y a moins de 3 ans, s'ils sont à votre taille, en bon état ou si vous allez les réparer, si vous aimez les porter... ?

2/ Pour les vêtements non sélectionnés, vendez ou donnez ceux qui sont en bon état sur des sites comme Vinted, le Bon

Coin, Vide-Dressing... ou auprès d'associations ou de boutiques de seconde main locales.

3/ Pour ceux en mauvais état, même déchirés ou troués (hormis ceux qui sont souillés qui vont dans le sac noir), vous pouvez les déposer dans les bornes textiles partout dans les communes ou en déchèterie à condition d'être propres et secs et dans un sac fermé. Les chaussures doivent être attachées ensemble.

i Pour vos prochains achats, pensez à l'occasion, à la location... Retrouvez tous les bornes sur la carte interactive sur www.calitom.com



Ils envahissent nos maisons : les équipements électriques et électroniques sont partout, de la cuisine au salon, en passant par le bureau, le garage, la salle de bain... Quelles solutions pour les jeter ?

Mixeur, téléviseur, ordinateur, téléphone, appareils photos, perceuse, sèche-cheveux, brosse à dents, jouets et même livres... Ils contiennent souvent des composants dangereux pour l'environnement et doivent être jetés avec précaution afin d'être

dépollués et recyclés. Apportez-les en déchèterie en veillant bien à enlever les piles. Pensez aussi aux points de collecte sans achat Ecosystem à l'entrée ou en sortie de certains magasins pour les petits équipements.

i Le saviez-vous ? Lors de l'achat d'un nouvel équipement, le vendeur a l'obligation de reprendre l'ancien. C'est le principe du 1 pour 1, quelle que soit la nature ou même le format de l'appareil, établi par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005.

Que faire des bouteilles de gaz ?



Les petites bouteilles de gaz type Campinggaz, dont le poids est inférieur ou égal à 2,75 kg, les bouteilles ou cartouches de recharge percées butane et propane dont le poids est inférieur ou égal à 450 g, ainsi que les bouteilles à oxygène dont le poids n'exécède pas 4,9 kg, sont à déposer vides en déchèterie.

Les autres bouteilles de gaz, dont le poids est supérieur à 3 kg, les bouteilles de soudage argon, d'oxygène médical, les cartouches Airsoft, Sodastream, ou encore à air comprimé, sont à rapporter au revendeur agréé. Vides ou pleines, il est tenu par la loi de les récupérer, même sans achat.

i Consignes sur calitom.com

astuces compostage



Le compostage est une méthode efficace pour réduire ses déchets de cuisine et de jardin, sa pratique doit s'adapter à chaque saison pour favoriser de bonnes conditions de décomposition. Voici des astuces pour l'été.

En été, le problème récurrent du compostage est le dessèchement. Résultat : le volume ne réduit plus et on constate une prolifération anormale de cloportes, fourmis ou champignons sous forme de filament blancs/gris enchevêtrés.

Si cette situation est déjà installée, il est très facile d'y remédier. Il suffit de bien arroser le contenu de son composteur en prenant soin d'humidifier tous les côtés, et pas uniquement en surface, pour que l'eau pénètre bien. Mélangez bien. S'il pleut, ouvrez le couvercle de votre composteur.

Pour éviter ce dessèchement, vérifiez régulièrement que votre compost reste humide.

En été, sa température peut atteindre 50 à 70 degrés ! Si besoin, arrosez-le. Vous pouvez également le couvrir d'une couche épaisse d'herbes hautes, de paille ou d'un carton qui maintiendront l'humidité. Enfin, pensez à apporter des déchets humides : restes alimentaires, épluchures, marc de café... et à les mélanger.

Autre conseil : en été, la consommation de fruits et légumes augmente. Ces déchets sucrés et humides mis en trop grosses quantités peuvent attirer les mouches et les moucheron qui trouvent là un lieu idéal pour la ponte. Pour éviter ces désagréments, recouvrez vos apports avec des herbes sèches, des feuilles mortes, de la sciure ou du journal, par exemple.

Le compostage partagé

Pour offrir aux charentais qui ne disposent pas de jardin une solution de valorisation de leurs déchets de cuisine, Calitom développe des points de compostage partagés.

En effet, il reste encore dans nos poubelles 26 kg de déchets organiques par an et par habitant qui pourraient être valorisés, plutôt que d'être enfouis ! Pour tout ceux qui habitent en appartement, le compostage collectif est la solution. Après identification des emplacements possibles, Calitom confie l'entretien régulier des composteurs à des chantiers d'insertion locaux lorsque c'est possible. Les habitants concernés sont invités à la mise en service du site.

A ce jour, 30 sites sont installés sur 13 communes. Vous êtes intéressés ? Contactez-nous !



Jours de collecte

Retrouvez vos jours et calendriers de collecte, commune par commune, dans la rubrique "Ma commune" sur www.calitom.com. Pensez à toujours sortir vos sacs et bacs la veille au soir du jour de collecte !



Que ce soit à l'attention des particuliers, des structures, des associations..., le programme d'actions départemental "J'agis pour réduire" apporte son soutien à l'acquisition de certains produits ou installations durables permettant de réduire les déchets.

Pour encourager les charentais à intégrer de nouvelles pratiques dans leur quotidien en vue de réduire leurs déchets, sans que cela représente un frein financier, différentes subventions à l'achat existent.

- **L'achat ou la location de changes lavables pour les bébés** y compris pour une formule test d'un mois si vous hésitez à vous lancer.
- **L'achat de poules ou de poulaillers** pour réduire ses déchets de cuisine.

Et deux nouvelles subventions qui viennent de s'ajouter au dispositif :

- **l'achat de lingettes réutilisables** pour le démaquillage, le change des bébés... par pack de 30 ou de 120 lingettes
- **l'achat de protections hygiéniques réutilisables**, qu'il s'agisse de serviettes hygiéniques, culottes menstruelles lavables ou de coupes menstruelles.

Vous êtes libres de choisir le fournisseur de votre choix et de faire vos achats sur internet.

i Vous pouvez retrouver les subventions accordées, les modalités d'attribution et faire votre demande en ligne sur www.calitom.com / Demande de subvention

La Boutique de Calitom

Des ventes au public, en ligne et du drive !



Toute l'année, la recyclerie de Calitom propose des articles d'occasion à petits prix : livres, meubles, bibelots, articles de bricolage, de jardinage, jouets, vélos... Retrouvez toutes ces bonnes affaires sur www.laboutiquecalitom.com : du 100% réemploi pour une consommation responsable !

Pour connaître les dates de vente, rendez-vous sur www.laboutiquecalitom.com. A savoir : vous pouvez acheter en ligne et venir chercher vos commandes en drive sur rendez-vous !

rencontre

“ En France **624 000 tonnes de textiles** sont mises sur le marché chaque année ”

Collecter le linge hôtelier réformé pour lui donner une seconde vie : c'est l'objectif qu'Edwige Ciria s'est fixé en créant la recyclerie de linge d'hôtel "Du beau linge" basée à St-Yrieix. Un concept unique en France, éco-responsable et solidaire, qui s'inscrit dans une dynamique collaborative avec des acteurs locaux.



En quoi consiste l'activité de votre recyclerie ?

Nous rachetons du linge de lit, de bain et de table à des hôtels 4 et 5 étoiles... ou des blanchisseries industrielles. Puis nous le trions, le nettoyons, le transformons si besoin pour lui offrir une seconde vie à petits prix. Le linge en parfait état est remis dans le circuit de consommation après avoir été lavé, repassé et emballé. Celui qui présente des défauts comme des tâches, des trous..., est transformé. Par exemple, les housses de couette sont redimensionnées ou servent de dos de jetés de lits, les draps deviennent des taies d'oreillers, les nappes des tabliers, les serviettes de bain des gants de toilette ou des lingettes... Lorsque les défauts sont trop importants, nous donnons le linge à des foyers sociaux, des associations locales comme le refuge de la SPA de Mornac... Ce qui est trop dégradé est remis au Relais pour transformation.

Comment est née cette idée ?

Dans le cadre de ma précédente activité professionnelle, je voyageais beaucoup et je me

rendais dans des hôtels. J'ai voulu à titre personnel retrouver la qualité du linge proposé. Réservez aux professionnels, il n'était pas destiné au public et le linge d'occasion, déclassé était envoyé à l'étranger pour destruction. Depuis 2016, j'invite les hôtels et les blanchisseries à nous confier ce linge d'une qualité exceptionnelle pour qu'il soit réemployé. Chaque année, j'en reçois 96 tonnes. 30% est revendu en l'état, 30% est transformé et 20% est donné.

Comment a été reçu votre démarche ?

Si les professionnels de l'hôtellerie n'y voyaient pas, au départ, de valeur ajoutée, ce concept leur permet aujourd'hui de me vendre leur linge déclassé à de meilleures conditions qu'un chiffonnier, de faire valoir leurs obligations de valorisation de leurs déchets et bénéficier d'une image positive en terme de Responsabilité Sociétale et Environnementale. En amont, il a fallu travailler avec eux pour les amener à faire un pré-tri, avant qu'ils le fournissent.

Votre démarche est locale et collaborative ?

Pour le tri des produits et leur valorisation, nous faisons appel aux acteurs locaux : centres sociaux comme les ESAT, centres d'insertion..., des couturières locales ou encore des stagiaires du lycée Jean Rostand d'Angoulême.

A qui vendez-vous vos produits ?

Nous fournissons des particuliers et des professionnels comme des campings, des gîtes, des maisons d'hôtes, des petits hôtels, des particuliers qui font de la location.... Nous travaillons notamment avec des gîtes labellisés "Ecogîte". Notre démarche éco-responsable rencontre une véritable adhésion.

Où peut-on vous trouver ?

Nous avons un showroom à Saint-Yrieix sur Charente, un magasin sur le bassin d'Arcachon à la Teste de Buch. Et aussi via notre site de vente en ligne www.dubeaulinge.fr.

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS CHIMIQUES EN POINT DE COLLECTE

Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être **dangereux pour votre santé et votre environnement.**

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne vont pas à la poubelle, ni dans les canalisations mais nécessitent une prise en charge spécifique.

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS CHIMIQUES EN POINT DE COLLECTE


où EcoDDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.

LES DÉCHETS CHIMIQUES PRIS EN CHARGE PAR ECODDS



PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION : peinture, vernis, lasure, enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive, antirouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, acétone...

PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE : chlore, désinfectant, régulateur pH...




PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE : antigel, filtre à huile, liquides de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron...



PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN MAISON : déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, décapant four, répulsif, imperméabilisant, insecticide, raticide, produits de traitement des matériaux (dont bois)



PRODUITS DE JARDINAGE : engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide...



PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE : combustible liquide, allume-feu, nettoyant cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage...



PLUS D'INFOS SUR LE POINT DE COLLECTE
LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS SUR :

www.ecodds.com



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF